Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260511-2026_52-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
11 mai 2026 à 20 heures

Le 11 mai 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 5 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – J. LABBE - P. TOURTIER – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – S. MAZOUAD – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTE EXCUSÉE : A. MOUISEL

PROCURATION : A. MOUISEL donne procuration à S. DESENDER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. GARCIA

2026-52 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et au Conseil municipal d'installation du 20 mars 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Le décret N° 95.562 du 6 mai 1995, modifié par le décret N°2000-6 du 4 janvier 2000 et consolidé au 24 octobre 2004, précise notamment que le conseil d'administration est présidé par le Maire et comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire.
Le Conseil municipal par délibération N° 2026-51 du 11 mai 2026 a décidé de porter à 6 le nombre des représentants du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit au total, avec le Maire, 7 membres.
Conformément à l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles :

Les membres élu en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.
Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.
Les sièges attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.
Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Deux listes de conseillers municipaux sont proposées au Conseil d'Administration du CCAS :

Une liste est proposée par la majorité « Nouvoitou 2026 »

Anaïs MOUISEL, conseillère municipale
Julie TESSIER, Conseillère municipale

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260511-2026_52-DE

Patricia NUGUES, Conseillère municipale déléguée
Vincent THIERRY, Conseiller municipal délégué
Nelly BERRUER, Conseillère municipale
Jérémie LABBE, Conseiller municipal délégué

Une liste proposée par la minorité « Ensemble pour Nouvoitou »

Mariam RAHIM, conseillère municipale
Annick BELLAMY, conseillère municipale
Pascal CABARET, Conseiller municipal

Ceci exposé ;

Vu le décret N° 95.562 du 6 mai 1995, modifié par le décret N°2000-6 du 4 janvier 2000 et consolidé au 24 octobre 2004,
Vu les articles L.123-6 et R.123-8 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération du conseil municipal N° 2026-51 du 11 mai 2026, fixant à 6 le nombre des représentants appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants :	27
Blancs ou nuls :	0
Exprimés :	27

Liste *« Nouvoitou 2026 »*	*22 voix*
Liste « Ensemble pour Nouvoitou »	*5 voix*

La liste « Nouvoitou 2026 » obtient 5 sièges
La liste « Ensemble pour Nouvoitou » obtient 1 siège

Sont proclamés élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Anaïs MOUISEL, conseillère municipale
Julie TESSIER, Conseillère municipale
Patricia NUGUES, Conseillère municipale déléguée
Vincent THIERRY, Conseiller municipal délégué
Nelly BERRUER, Conseillère municipale
Mariam RAHIM, conseillère municipale

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 11 mai 2026

La secrétaire de séance

Didier GARCIA

Le Maire,

Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU ILLE-&-VILAINE